Une revendication de notre temps

Autor(en): **Clivaz, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **67 (1975)**

Heft 9

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385786

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 9 Septembre 1975 67e année

Une revendication de notre temps

Nous publions dans ce numéro un bref rapport de la Centrale d'éducation ouvrière (CEO) sur le congé-éducation payé en Suisse. On pourra ainsi se rendre compte de l'état d'une question qui prend de plus en plus d'importance, non seulement chez nous mais dans tous les pays industrialisés, pour ne pas parler de ceux en voie de développement.

La preuve que le problème se pose à l'échelle mondiale est d'ailleurs fournie par le fait que plusieurs organisations internationales s'en occupent, tels que le Conseil de l'Europe, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette dernière a adopté, en 1974, lors de la 59e session, trois instruments à ce propos – une convention, une recommandation et une résolution.

Indépendamment de la portée considérable que les décisions prises à Genève revêtent pour l'évolution des législations nationales, les textes approuvés et publiés par l'OIT ont aussi l'avantage de définir clairement le sens qu'il faut donner au terme de congé-éducatif. En effet, la convention, qui porte le N° 140, dit à son article premier ce qui suit:

«L'expression «congé-éducation payé» signifie un congé accordé à un travailleur à des fins éducatives pour une période déterminée, pendant les heures de travail, avec versement de prestations financières adéquates.»

La même convention contient aussi une précision bienvenue quant à son application, en demandant à chaque membre de l'OIT de formuler et de mettre en œuvre une politique visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux conditions et usages nationaux, et au besoin par étapes, l'octroi de congés-éducation payés à des fins:

a) de formation à tous les niveaux;

b) d'éducation générale, sociale ou civique;

c) d'éducation syndicale.

Dans l'esprit de la grande organisation internationale, cette politique doit contribuer «à l'acquisition, au perfectionnement et à l'adaptation des qualifications nécessaires à l'exercice de la profession ou de la fonction ainsi qu'à la promotion et à la sécurité de l'emploi face au développement scientifique et technique ainsi qu'aux changements économiques et structurels».

Elle doit aussi, cette politique, faciliter «la participation compétente et active des travailleurs et de leurs représentants à la vie de l'entreprise et de la communauté». Son but vise également, d'une façon générale, à la promotion humaine, sociale et culturelle des travailleurs tout en les aidant à s'adapter aux exigences de leur époque.

Comme on le voit, l'OIT s'est fixé un objectif très large qui ne pourra évidemment être réalisé du jour au lendemain. Un temps assez long et des efforts considérables seront nécessaires, dans tous les pays, pour mettre en pratique cette notion relativement nouvelle de congé-éducation payé.

La Suisse, on peut presque en être assuré, ne figurera pas d'emblée dans le peloton de tête en cette matière. La résistance des milieux patronaux et, dans une moindre mesure peut-être, des organes gouvernementaux, ne peut être surmontée chez nous que petit à petit. Des premiers pas, réjouissants, ont toutefois déjà été accomplis et il faut souhaiter que l'évolution se poursuivra, en dépit des difficultés économiques du moment. Car il s'agit bien d'une revendication de notre temps, à laquelle d'ailleurs les syndicats vouent la plus grande attention.

Jean Clivaz